

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sud Toulousain

Arrêté n° SCoT 037-038-039-040-041-042 du 24 juillet 2025

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sud Toulousain. Elle se déroulera sur une durée de 38 jours consécutifs suivant les modalités prévues par le Code de l'Urbanisme (dont articles L.143-22 et R.143-9, ainsi que le Code de l'Environnement (dont articles L123-1 et suivants, et R.123-9).

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 septembre 2025 à 9h00 au mercredi 22 octobre 2025 à 17h00.

La révision du SCoT concerne l'ensemble du périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Sud Toulousain comprenant 99 communes et les 3 communautés de communes suivantes : Communautés des Communes du Volvestre, Communautés des Communes Cœur de Garonne, Communautés des Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais.

Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification qui fixe à l'horizon 2045 les orientations générales d'aménagement notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, de développement commercial et économique et de préservation de l'environnement dans un objectif de maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le Tribunal administratif de Toulouse a désigné une Commission d'enquête constituée de M. Gérard BELLECOSTE, Chef d'atelier retraité, en qualité de président, de M. Jean-Louis VENET, retraité de la fonction publique et de M. Eric De SAINT-SALVY, officier supérieur (colonel) de l'armée de terre à la retraite, membres.

Le siège de l'enquête est le PETR du Pays Sud Toulousain, 34, avenue de Toulouse - 31390 Carbonne.

Lieux des permanences des commissaires enquêteurs

La commission d'enquête recevra le public aux lieux, jours et heures suivants :

- Au siège du Pays Sud Toulousain au 34, avenue de Toulouse à Carbonne, le lundi 15 septembre, de 14h à 17h ;
- A la mairie d'Auterive, le vendredi 19 septembre, de 9h à 12h ;
- A la mairie de Lagardelle-sur-Lèze, le mercredi 24 septembre de 14h à 17h ;
- A la mairie de Pouy-de-Touges, le mardi 30 septembre, de 14h à 17h ;
- A la mairie de Cazères, le samedi 4 octobre de 9h à 12h ;
- A la mairie de Montesquieu-Volvestre, le mardi 7 octobre, de 9h à 12h ;
- A la mairie de Rieumes, le jeudi 9 octobre, de 9h à 12h ;
- A la mairie de Bérat, le mercredi 15 octobre de 14h à 17h ;
- A la mairie de Saint-Sulpice-sur-Lèze, le vendredi 17 octobre de 14h à 16h ;
- A la mairie de Le Fousseret, le lundi 20 octobre de 14h à 16h30 ;
- A la mairie de Carbonne, le mercredi 22 octobre, de 9h à 12h.

En distanciel :

- Le lundi 29 septembre de 17h à 19h ;
- Le mardi 14 octobre de 17h à 19h.

Pour participer à une de ces deux visioconférences, le public devra prendre rendez-vous par voie dématérialisée au moins 48 heures à l'avance, selon les modalités détaillées dans la page d'accueil du registre numérique accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/scot-pays-sud-toulousain>

Consultation du dossier

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique et les pièces qui l'accompagnent, notamment le rapport sur l'étude d'impact environnemental, son résumé non technique, l'avis de l'Autorité environnementale (si transmis), la réponse éventuelle du maître

d'ouvrage à cet avis, ainsi que les avis des personnes publiques associées (PPA) et consultées (PPC), seront disponibles :

- en version dématérialisée sur le registre numérique du site Internet dédié à l'enquête publique à l'adresse Internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/scot-pays-sud-toulousain>
- en version dématérialisée sur le site internet du PETR à l'adresse : <https://payssudtoulousain.fr/le-documents-dobjectifs-et-dorientations-du-scot-en-revision/>
- en version papier au siège du PETR du Pays Sud Toulousain aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- en version papier au siège des mairies de Rieumes, Cazères, Carbonne, Auterive aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces établissements publics ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public au siège du PETR du Pays Sud Toulousain aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dépôt des observations

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions, à son choix, suivant les modalités suivantes :

- sur le registre papier déposé au siège du PETR, 34, avenue de Toulouse à Carbonne 31390 ;
- sur les registres papier déposés aux autres lieux de permanence de la commission d'enquête figurant à l'article 6 du présent arrêté ;
- par courrier postal adressé à : M. Gérard BELLECOSTE, Président de la Commission d'enquête de la révision du SCOT – PETR du Pays du Sud Toulousain, 34, avenue de Toulouse 31390 CARBONNE ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : scot-pays-sud-toulousain@mail.registre-numerique.fr
- sur le registre dématérialisé du site Internet dédié à l'enquête publique à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/scot-pays-sud-toulousain>
- Par oral ou écrit, en rencontrant les membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique et papier seront reportées sur le registre dématérialisé précédemment cité.

Les observations ne sont recevables que si elles sont émises pendant la durée de l'enquête ; notamment, les courriels et courriers devront obligatoirement être reçus avant le 22 octobre 2025 à 17h.

Informations complémentaires

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête publique seront tenus à la disposition du public, pendant un an :

- au siège du PETR en version papier
- sur le site Internet du PETR à l'adresse : https://payssudtoulousain.fr/publications/la_revision_du_scot/

A l'issue de l'enquête publique, le conseil syndical délibérera sur l'approbation de la révision du SCOT Pays du Sud Toulousain.

Tout renseignement complémentaire sur le dossier de SCoT et sur le déroulement de l'enquête publique peut être obtenu auprès du PETR (05 61 97 30 34).

**Le Président du PETR du Pays Sud Toulousain
Gérard ROUJAS**